

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 10 DECEMBRE 1994**

**COMMUNICATION**

**BILAN DU PREMIER CONTRAT DE VILLE**

VILLE DE SAINT-DENIS  
DE LA REUNION

**CONTRAT DE VILLE**  
**1990 - 1993**

**BILAN**

Octobre 1994

## PRESENTATION

Initiée en 1989, dans le prolongement de la politique de Développement Social des Quartiers, la démarche des contrats de ville, proposée par l'Etat, a trouvé à SAINT-DENIS tout comme dans douze autres villes, l'un des tout premiers terrains d'expérimentation.

Cette nouvelle approche du développement urbain se caractérisait par :

- un nouveau mode de relations entre la ville et l'Etat, fondé sur le partenariat,
- une approche globale et transversale du développement et de la lutte contre les exclusions,
- une méthode de pilotage mixte du programme retenu, animé par l'Etat et la ville.

SAINT-DENIS a ainsi signé, le 25 octobre 1990, un contrat de ville avec l'Etat portant sur une période de 3 ans.

Il faut noter que le contrat de SAINT-DENIS n'a pas été appréhendé par la commune comme une nouvelle procédure, mais comme un outil, certes complexe, susceptible de faciliter la mise en oeuvre d'un projet politique pour la ville.

Trois axes stratégiques ont constitué le fondement du contrat de ville :

- Apporter l'indispensable, pour répondre aux besoins de la population en matière de logements, d'équipements, de politique de quartiers... et améliorer ainsi les conditions de vie des Dionysiens.
- Construire une ville pour tous, afin d'atténuer, voire d'éliminer, toute forme d'exclusion et éviter que Saint-Denis ne devienne à terme une ville à "deux vitesses".
- Préparer l'avenir, en portant l'effort sur la formation des hommes, sur l'aménagement de structures et de zones susceptibles d'accueillir les investisseurs, et sur le développement de la coopération régionale. Ces orientations visaient également à permettre à Saint-Denis de jouer pleinement son rôle de capitale régionale.

Sur la base de ces trois axes, 112 actions ont été contractualisées. Depuis la signature du contrat, 22 actions ont été annulées, en accord avec l'Etat, sur décision du conseil municipal.

Ces annulations sont intervenues après un recadrage de certaines actions et aussi en raison de la mise en place d'un plan d'urgence pour la ville après les événements du Chaudron.

Elles ont entraîné une diminution du montant initial du contrat qui est passé de 942 millions de francs à environ 854 millions de francs.

Le financement, après réactualisation, a été assuré, pour :

- 477 millions de francs par l'Etat, soit 56 %,
- 356 millions de francs par la commune, soit 42 %,
- 21 millions par les autres partenaires comme le Département, la Région et la CAF. Ces partenaires ont apporté leur soutien financier à des actions spécifiques comme la Maison de la Communication, les actions "petite enfance" et l'insertion.

## BILAN FINANCIER 1990/1993 (en millions de francs)

	COÛT TOTAL CONTRAT DE VILLE INITIAL	COÛT TOTAL CONTRAT DE VILLE RETENU	PART DE L'ETAT	PART DE LA VILLE	AUTRES	MONTANTS ENGAGES	POURCENTAGE D'ENGAGEMENT
<b>APPORTER L'INDISPENSABLE</b>							
• Habitat	360,000	360,000	360,000			401,004	111,39
• R.H.I.	39,600	45,094	27,004	18,090		20,875	46,29
• Actions foncière	150,000	150,000				88,025	58,68
• Politique de quartiers	55,780	55,518	23,215	30,303	1,978	31,308	56,39
• Déplacements	94,600	56,612	8,550	48,062		14,303	25,26
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>699,980</b>	<b>667,224</b>	<b>418,769</b>	<b>246,455</b>	<b>1,978</b>	<b>555,515</b>	<b>83,26</b>
<b>UNE VILLE POUR TOUS</b>							
• C.E.S.	25,000	15,118	12,400	2,718		15,118	100,00
• Soutien à l'insertion	18,627	20,470	5,413	10,982	4,075	19,054	93,08
• Prévention	3,800	3,800	2,077	1,723		3,756	98,84
• Ecole de la réussite	52,450	38,564	12,528	25,436	0,600	39,168	101,57
• Culture	58,766	55,658	19,408	23,102	13,148	36,124	64,90
• Sport	7,240	3,410	0,960	2,450		3,410	100,00
• Qualité de la vie	6,400	3,120	1,024	2,096		3,006	96,35
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>172,283</b>	<b>140,140</b>	<b>53,810</b>	<b>68,507</b>	<b>17,823</b>	<b>119,636</b>	<b>85,37</b>
<b>PREPARER L'AVENIR</b>							
• Métropole régionale	12,300	0,400		0,400		0,353	88,25
• Politique d'entreprise	17,640	22,964	0,150	22,814		13,960	60,79
• Agriculture	1,500	1,119		1,119		1,119	100,00
• Tourisme	28,810	12,700		11,900	0,800	6,043	47,58
• Coopération	1,000	0,600	0,300	0,300		0,455	75,83
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>61,250</b>	<b>37,783</b>	<b>0,450</b>	<b>36,533</b>	<b>0,800</b>	<b>21,930</b>	<b>58,04</b>
<b>ETUDES, EVALUATION ET EQUIPE OPERATIONNELLE</b>							
• Etudes	1,590	1,590	0,795	0,795		1,590	100,00
• Equipe opérationnelle	6,600	6,600	3,300	3,300		6,600	100,00
• Evaluation	0,310	0,310	0,155	0,155		0,308	99,35
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>8,500</b>	<b>8,500</b>	<b>4,250</b>	<b>4,250</b>	<b>0,000</b>	<b>8,498</b>	<b>99,98</b>
<b>TOTAL</b>	<b>942,013</b>	<b>853,647</b>	<b>477,279</b>	<b>355,745</b>	<b>20,601</b>	<b>705,579</b>	<b>82,65</b>

## BILAN DES ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE

### A - APPORTER L'INDISPENSABLE

Coût initial : 700 millions de francs

Coût réactualisé : 667 millions

Engagement au 31 décembre 1993 = 555 millions de francs, soit un taux de réalisation de 83,26 %.

#### 1 - Le logement

Sur 3055 logements programmés, 2997 ont été construits et livrés sur la période du contrat de ville.

L'Etat a financé l'action habitat au-delà des 360 millions prévus initialement, puisqu'à la fin du contrat il avait engagé 401 millions de francs par le biais de la L.B.U.

Il faut signaler toutefois la difficulté rencontrée dans la mise en oeuvre des programmes de logements due au coût des logements sociaux neufs et à leur mode de financement, qui conduisent à une inadéquation croissante entre le loyer de sortie et la capacité contributive des familles.

#### 2 - Les opérations RHI

Sept opérations ont été engagées sur le territoire communal, représentant à terme un total de 2000 logements à réaliser.

Toutes ces opérations, à l'exception de la RHI multisite Est, bénéficient de moyens permettant le recours à la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS).

La RHI multisite Est a connu quelques difficultés en raison :

- de la complexité et de l'importance du projet (plus de 500 familles réparties sur quatre sites principaux) ;

- de problèmes d'acquisitions foncières (secteur du Chaudron et de Domenjod) ;
- mais aussi de la nécessité de concevoir des modes opératoires nouveaux pour intervenir dans un contexte où la conduite du projet repose plus sur une capacité d'animation dans le montage des dossiers de réhabilitation et du règlement des situations foncières (problèmes de succession et d'indivision...) que sur le savoir-faire du monteur d'opérations.

Le coût initial de 39,6 millions de francs a été réévalué à 45 millions ; fin 1993, 21 millions étaient engagés.

L'action RHI s'est poursuivie en 1994. Toutes les opérations démarrées dans le cadre du contrat de ville seront menées à leur terme avec un soutien de l'Etat pouvant atteindre 80 % des déficits d'opérations.

### 3 - Les actions foncières

Sur 150 millions d'acquisitions foncières prévus au contrat, 88 millions ont été engagés à fin décembre 1993. Durant la période du contrat, les opportunités ont été saisies, mais une véritable politique foncière reste à mettre en oeuvre, qui soit en accord avec les orientations retenues dans le cadre du schéma directeur de la ville.

Deux secteurs sont prioritaires aujourd'hui dans le cadre de l'objectif "reconstruire la ville sur la ville" : il s'agit du centre ville au sens large, du littoral à la rue Général de Gaulle et Sainte-Clotilde où le tissu urbain est très lâche et peut permettre une restructuration importante en accompagnement au projet de Transport Collectif en Site Propre (TCSP).

### 4 - La politique de quartier

Six opérations de quartier ont été engagées dans le cadre du contrat de ville, dont trois font l'objet d'une procédure de résorption de l'habitat insalubre : Primat, Domenjod et le Brûlé.

Commune Primat : Le quartier est resté en phase préopérationnelle. Un travail d'animation et de sensibilisation a été mené par l'équipe opérationnelle dans le cadre de l'opération DSQ depuis 1991.

Les premiers logements de la RHI ont démarré en septembre 1994 et les programmes seront achevés d'ici 5 ans. Un programme d'assainissement a démarré à la Cité Papillon.

Domenjod : Les études de résorption d'habitat insalubre ont été menées à bien. Sur la base de leurs conclusions, la Ville a pris l'option d'une restructuration "à la carte" en raison de la complexité du site et des situations foncières rencontrées.

Ces deux quartiers (Commune Primat et Domenjod) sont étroitement concernés par le devenir du terrain du CERF qui constitue selon le schéma directeur de SAINT-DENIS le point d'articulation de tout le secteur Est de la Ville.

Le Brûlé : Sur ce site difficile (isolement, dispersion de l'habitat sur 10 km), une opération-test pour la construction de LES et la réhabilitation de logements a été menée à partir de 1992.

La SODIAC intervient depuis 1993 en tant qu'aménageur pour l'opération d'aménagement du centre-ville. Une difficulté subsiste au développement du Brûlé avec le manque de ressource en eau sur le site et l'obligation de remonter de l'eau depuis Bellepierre.

#### Chaudron - Camélias

Les opérations du Chaudron et des Camélias ont fait l'objet de schémas directeurs permettant de programmer des actions en cohérence et en articulation avec l'environnement urbain existant ou projeté.

Sur ces deux sites, de nombreux équipements ont été réalisés dans le cadre du plan d'urgence de 1991 (équipements de proximité pour un montant de 6 millions dans chaque quartier).

Chaudron : un travail important a été fait pour renouer le dialogue avec la population, conforter la vie associative (43 associations regroupées en un collectif) et aider à monter des projets tel le programme FAVIQ (aide de l'Etat sur ce projet 1.250.000 F).

L'opération du centre menée par la SODIAC devrait débuter d'ici à fin 1994.

Un atelier populaire a été ouvert en octobre 1992 sur la cité "Cow-Boy", dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS), pour associer les habitants aux projets de réaménagement des espaces publics et d'amélioration de leur logement.



Camélias : un travail d'information et de dialogue a permis de mieux apprécier les attentes de la population. Deux projets marquants pour le quartier, étudiés avec le comité de pilotage à la suite du schéma directeur des Camélias, ont commencé en 1993.

Il s'agit de l'aménagement de la rue des Camélias (achevé en 1993) et de la réhabilitation du grand escalier, projet qui a été sélectionné au niveau national à travers le concours "espace de convivialité" (opération terminée en octobre 1994).

Les actions sur les quartiers de Moufia et du Butor ont été couplés, le chef de projet travaillant sur les deux quartiers.

Sur le Butor deux projets ont vu le jour :

- ouverture de la maison de justice, en avril 1993 ;
- ouverture d'un restaurant en rez-de-chaussée de l'immeuble Casse Pierre avec une vocation d'insertion.

A Moufia, en plus de la mission d'écoute et d'information auprès de la population la plus défavorisée, une commission de travail, réunissant commune, partenaires sociaux et un opérateur a été mise en place, afin de traiter les problèmes de gestion locative. Cette commission constitue une "première" sur la ville.

L'aménagement d'un espace de loisirs au centre de plusieurs programmes de logements a été étudié avec les populations concernées.

Dans les Hauts des actions de développement ont été soutenues techniquement par l'animateur rural mis à disposition par l'A.P.R. Sa mission était centrée sur le Brûlé, Domenjod, Bois de Nèfles et Saint-Bernard.

Pour la politique de quartiers, 31 millions de francs étaient engagés fin 1993 sur les 55 millions prévus, soit un taux de réalisation de 56 %.

## 5 - Les déplacements

La gestion des déplacements dans la ville a été étudiée comme un moyen de lutte contre l'exclusion ; en un mot, la ville doit être accessible à tous.

Etude d'un transport en site propre, adaptation du plan de déplacement urbain, amélioration de la qualité du service collectif, gestion du stationnement, suppression des points noirs de circulation, autant de

pistes qui ont fait l'objet de diagnostics et d'études durant les 3 années du contrat de ville.

- Les études du TCSP, après relance d'un nouvel appel d'offres, redémarreront dès 1995 et déboucher sur une phase opérationnelle. L'Etat, en décembre 1992, a signé avec la ville un contrat de modernisation des transports en commun avec une première sous-tranche de 15 millions de francs, dont 11 millions subventionnables. Deux opérations liées au TCSP ont été réalisées. Il s'agit de l'aménagement de la rue Lucien Gasparin et de la construction du parking Sainte-Anne qui sera livré en février 1995.
- L'actualisation du PDU a commencé en mars 1993 et devrait prendre en compte l'aménagement du TCSP et la piétonisation d'une partie de la rue Maréchal Leclerc.

14 millions de francs étaient engagés en décembre 1993 sur les 57 millions prévus, soit un taux de réalisation de 25 %. Le taux est certes faible, mais les actions déplacements demeurent une priorité de la municipalité et seront poursuivies en 1995.

## **B - CONSTRUIRE UNE VILLE POUR TOUS**

Coût initial : 172 millions de francs

Coût réactualisé : 140 millions de francs

Engagement au 31 décembre 1993 : 120 millions de francs, soit un taux de réalisation de 85,37 %.

Les moyens mobilisés par les différents services de l'Etat, de la commune et des partenaires sociaux ont concerné, en priorité, le public jeune.

Les actions menées concernent :

- l'école au travers du projet "école de la réussite"
- la culture
- le sport
- la qualité de la vie
- l'insertion
- la prévention

S'il est difficile de mesurer l'impact de ces actions, on peut toutefois affirmer qu'après une période d'apprentissage la coopération entre les acteurs a porté ses fruits.

Aujourd'hui, les initiatives se multiplient dans le domaine de l'insertion malgré un contexte économique des plus incertain ; la population scolaire et le Rectorat reconnaissent les progrès réalisés dans le domaine de l'école ; les équipements de proximité (sport, culture, environnement...) se construisent mais quelquefois demandent un effort dans le domaine de l'animation. Ces efforts doivent être poursuivis car les progrès de la lutte contre les exclusions se mesureront à moyen et long terme.

## 1 - Ecole

"L'école de la réussite" était et reste un projet majeur de la Ville. Pour 38 millions de francs contractualisés, 39 millions étaient engagés fin décembre 1993, soit un taux de réalisation de 102 % (c'est le plus fort taux de réalisation du CDV). La Ville a engagé plus de 25 millions de francs depuis 1990 dans ce secteur.

Les acquis dans le domaine scolaire sont significatifs en matière d'amélioration des locaux, avec :

- le rattrapage en équipements des écoles des écarts,
- la création de salles spécialisées, de préaux,
- les travaux d'amélioration des cantines scolaires et des sanitaires,
- les travaux de sécurité.

Il en est de même en matière de mise en place d'outils pédagogiques avec :

- l'aménagement des centres de ressources,
- l'installation de BCD dans toutes les écoles,
- l'apprentissage de langues étrangères dans tous les CM1 et CM2.

Du point de vue du fonctionnement, il faut souligner le rôle très important joué par le personnel sous statut "CES", sans lequel la mise en oeuvre et l'animation des projets dans les écoles n'auraient pu se faire (environ 250 CES ont été mis à disposition du secteur scolaire pendant le contrat de ville).

L'Etat a tenu ses engagements pendant le contrat et on ne peut que regretter son retrait partiel sur l'action apprentissage de langues étrangères depuis la rentrée 1994.

## 2 - Sport

Le sport n'a occupé qu'une petite place dans le contrat de ville : quatre actions pour un montant prévisionnel initial de 7,2 millions de francs.

Les attendus du contrat concernaient :

- la création d'équipements de proximité
- l'ouverture des équipements à des pratiques non organisées
- le développement des pratiques sportives
- la formation de l'encadrement professionnel et bénévole.

Ce programme "sport" reposait sur un partenariat financier entre la commune, l'Etat (Jeunesse et Sports pour les investissements et DRFP pour la formation), le Département et la Région. Ce partenariat ne s'est pas concrétisé et malgré les démarches de la commune, les engagements n'ont pas été tenus.

Cette situation a conduit :

- à l'abandon du projet de gymnase en raison des orientations divergentes sur la destination de cet équipement de la part de l'Etat, la Région et la commune ;
- à la mise en oeuvre d'un programme réduit, sur financement communal, pour les deux actions de formation du personnel communal et des bénévoles, à la suite du désengagement de la DRFP, du Département et de la Région.

Il faut souligner que malgré les difficultés rencontrés pour les projets "sports" du contrat de ville, la ville a consacré des crédits importants pour l'aménagement d'équipements sportifs et pour l'animation de ce secteur.

Le programme réactualisé du contrat établi pour 3,4 millions de francs a été réalisé en totalité.

### 3 - Culture

Le programme culture d'un montant initial de 59 millions de francs a été réactualisé à 56 millions après l'abandon des projets "agoras de quartiers", en raison des restrictions budgétaires de 1992.

Le programme retenu comprenait :

- la réalisation d'une médiathèque, dont les études menées pendant les années 1992 et 1993 ont débouché sur le démarrage de cet équipement sur le parc de la Trinité en 1994,
- la valorisation du réseau de lecture publique,
- le renforcement du pôle culturel de Jeumont (amélioration des structures, création de studios de répétition de musique). Ce pôle culturel, qui participe à l'animation de la ville, fera encore l'objet d'amélioration par le biais du plan de relance de 1993 et dans le cadre du contrat de ville 1994-1998,
- la mise en place de moyens d'animation dans le cadre de la Maison du Monde. Les engagements ont été tenus pour la semaine de l'Inde,
- le recrutement de quatre animateurs artistiques pour soutenir et développer les pratiques culturelles dans les quartiers (opérations réalisées),
- la mise en oeuvre de résidences d'artistes (au Chaudron, à Commune Primat) et de cinéma itinérant dans les écarts par le biais de l'ORELEIS.

### 4 - Qualité de la vie

Le programme initial comprenait une dizaine d'actions pour un total de 6,4 millions de francs. Ce programme se composait :

- de l'étude sur "L'image urbaine", qui avait pour but de constituer le cadre de programmation et de mise en oeuvre des opérations sur le territoire communal, en cohérence avec les grandes orientations arrêtés par l'équipe municipale ;
- d'une étude sur la définition d'un plan vert pour la ville ;
- d'une cartographie du bruit ;

- des expérimentations d'insonorisation de bâtiments scolaires ;
- de la création d'un centre de l'environnement ;
- d'une sensibilisation grand public aux problèmes du bruit et de l'environnement ;
- d'une étude intitulée "POS et environnement" dans le but de définir les mesures et orientations à prendre en compte au POS, qui était en cours de révision ;
- d'une étude sur le déplacement de la décharge de la Jamaïque.

Quatre actions n'ont pu démarré pour des raisons financières. C'est le cas du projet du "centre de l'environnement" qui constituait l'élément fédérateur du programme environnement et les deux actions de sensibilisation.

Toutes les autres actions ont été menées à leur terme et le coût réévalué à 3,12 millions de francs a été en quasi-totalité engagé (3,006 millions).

L'étude image urbaine, réalisée par M. CANTAL-DUPART, a abouti au Schéma Directeur de la ville.

## 5 - Insertion-prévention

La politique d'insertion et de lutte contre les exclusions programmée dans le contrat de ville regroupe à la fois :

- la mise en place d'outils qui n'existaient pas en matière de prévention (CCPD), de justice (Maison de justice, médiateurs...) et d'insertion économique (Mission Locale Nord).
- les moyens de définir et d'accompagner la mise en oeuvre de politiques globales (diagnostics sur la prévention et l'insertion, missions d'experts...).
- des moyens pour financer la concrétisation des projets (opérations Eté-chaud...).

Les actions ont quasiment été menées à leur terme en totalité et les taux d'engagements financiers avoisinent les 100%.

Sur les 20 millions réservés au soutien à l'insertion, 19 millions ont été engagés.

Quant à la prévention, les 3,8 millions de francs d'actions prévus ont été consommés.

Le contrat de ville, dans son volet insertion/prévention, a permis de mener un travail partenarial avec les associations existantes, telles que :

- l'ARAJUFA, qui assure une bonne collaboration avec la ville à travers le CCPD et la Délégation aux Droits de la Femme. Depuis 1990, cette association tient des permanences dans les quartiers (dont au Chaudron) et à la Maison de justice du Butor.
- l'AREL, qui est intervenue dans le cadre d'une étude de diagnostic sur la toxicomanie à SAINT-DENIS.
- l'ADEPS qui a recherché un partenariat avec la Ville pour développer ses actions de prévention spécialisée sur les quartiers du Chaudron, Primat et le Butor.  
Sur ce dernier site, l'association avait en charge le montage d'un restaurant d'insertion (Le Pêcheur) qui a ouvert en mai 1993. Un deuxième projet de ce type est à l'étude sur Moufia.  
L'ADEPS intervient aussi comme association support en matière de soutien scolaire et 300 enfants sont concernés au Chaudron et à Primat par des études surveillées encadrées par des CES.

La prévention c'est aussi la mise en place d'actions telles que :

- les opérations Eté-Chaud : environ 1 650 jeunes ont été concernés par ces opérations réalisées sous forme de "villages jeunes" entre 1990 et 1992. Depuis 1993, la ville privilégie des actions éclatées sur l'ensemble des quartiers en relation avec les associations et les chefs de projets. La participation des associations à ces opérations doit leur permettre de s'investir dans des actions de solidarité ou d'intérêt général dans leur quartier.
- la prévention de la récidive : cinquante personnes ont été suivies par le tribunal et accueillies par les services municipaux pour effectuer un travail d'intérêt général (T.I.G.).
- la prévention routière : plus de 4 500 enfants scolarisés en CM1 et CM 2 ont bénéficié d'une initiation à la prévention routière à travers la piste éducation routière de la Ville, qui a obtenu l'écharpe d'or nationale de la prévention routière.

- le sport : 200 jeunes ont pu bénéficier d'initiation aux pratiques de sport mécanique (moto)
- la remobilisation des jeunes en collèges : en partenariat avec le Comité d'environnement social de l'Est, des actions de remobilisation de jeunes proches de l'exclusion sociale ont été mises en place par les enseignants des collèges de l'Est. 45 jeunes et leurs familles ont été concernés.

Le programme d'insertion a mobilisé le service des Affaires Economiques, le service des Mesures Sociales à l'Emploi, la Mission Locale Nord, les chefs de projet de quartiers et l'animateur rural. Il a été mis en oeuvre en étroite liaison avec Saint-Denis Jeunes, les deux CLI de Saint-Denis, l'ANPE et la Direction du Travail et de l'Emploi.

Les objectifs du programme étaient de répondre le mieux possible aux demandes de ressources économiques, d'emploi et d'insertion professionnelle de la part des personnes les plus marginalisées des quartiers.

Les actions consistaient à :

- mobiliser les ressources locales, notamment celles des institutions
- utiliser au mieux les mesures financières et réglementaires existantes
- coordonner les initiatives et les programmes des différents interlocuteurs et partenaires publics et privés.

Un agent de développement a été embauché au service des Affaires Economiques pour aider les structures d'insertion et les porteurs de projet dans leur montage de dossiers, dans leur suivi de demandes de concession de terrain ou de mise à disposition d'ateliers-relais.

La Ville s'est engagée à soutenir les actions des structures d'insertion par l'économie en leur ouvrant une part des marchés communaux. Aujourd'hui, près de deux millions de francs de contrats sont passés avec des entreprises ou associations d'insertion par l'économie.

1 600 CES ont été formés entre 1991 et 1993 (coût de l'opération formation : 15 millions de francs) et plus de 10 000 Dionysiens ont bénéficié de contrat CES.



## C - PREPARER L'AVENIR

Coût initial = 61 millions de francs  
Coût réactualisé = 38 millions

Engagement au 31 décembre 1993 = 22 millions de francs, soit un taux de réalisation de 58,04%.

Les actions engagées concernaient :

- une étude de définition
- la politique d'entreprise de SAINT-DENIS
- l'agriculture
- le tourisme
- la coopération

### 1 - Etude de faisabilité du technopôle

Cette étude de définition et de l'opportunité d'un technopôle sur le terrain du CERF a été menée à son terme et doit permettre à la Ville de poursuivre ses réflexions sur l'aménagement de cette zone en relation avec les quartiers environnants.

### 2 - Politique d'entreprise

La mise en place de structures d'accueil (ateliers-relais, aménagement de zones) destinées à l'économie a été le point fort de cet axe "Préparer l'avenir". La ville a innové en construisant des ateliers-relais à étage, formule adaptée à la rareté du foncier en milieu urbain. Une étude sur les implantations commerciales a été aussi réalisée.

Sur les 23 millions de francs prévus pour ces actions, la Ville a engagé près de 20 millions de francs, soit un taux de réalisation de 61%.

A noter que la participation de l'Etat n'a été que de 150 000 F.

### 3 - Agriculture

Ce secteur a été concerné par l'aide apportée aux agriculteurs ou aux investisseurs ruraux par le biais de l'animateur rural mis en place par la ville.

Coût de l'opération : 1 119 000 Francs

### 4 - Tourisme

La Ville a mis en oeuvre l'O.T.S.I en prenant en charge la totalité de l'investissement et du fonctionnement.

Il en est de même pour la réflexion conduite pour la mise en place d'une structure unique de gestion des congrès et de la définition de produits "loisirs et affaires".

Sur les 13 millions programmés, 6 millions ont été engagés en quasi-totalité par la ville de Saint-Denis.

### 5 - Coopération

L'étude du Bassin Emploi Nord a été commencée sans réellement déboucher sur des conclusions probantes en raison des difficultés de collectes d'informations (inexistantes dans beaucoup de cas). Cette étude a été redéfinie et redémarre sur de nouvelles bases.

## C- ETUDES, EVALUATION ET EQUIPE OPERATIONNELLE

Pour finaliser le contrat de ville, des études préalables ont du être menées avant la mise en oeuvre des actions contractualisées.

Une évaluation a été mise en place avec l'Etat dès 1992 et a permis de recentrer certaines actions.

L'équipe opérationnelle du contrat de ville est composée d'un chef de projet contrat de ville, de 3 chefs de mission et de 6 chefs de projet de quartier. Elle a assuré la coordination, le suivi et le montage des actions sur le terrain par les chefs de projet de quartier.

Cette équipe sera en partie maintenue pour le deuxième contrat de ville intercommunal, dont la réalisation interviendra sur la période 1994 et 1998.

## CONCLUSION :

Le premier contrat de ville, programme global et cohérent d'actions, a constitué un des moyens importants de mise en oeuvre du projet de ville. Des programmes prioritaires ont pu être menés à bonne fin, en particulier, dans les domaines du logement et de l'école.

L'expérience du premier contrat de ville a démontré par ailleurs la nécessité de mettre en place une autre façon de travailler axée sur la participation et le partenariat.

Face à la complexité des phénomènes urbains, les acteurs de cette démarche ont pris conscience de l'obligation de traiter leurs interventions en complémentarité et d'appréhender les problèmes en "transversalité".

On peut dire aujourd'hui que les enjeux de la gestion urbaine sont mieux maîtrisés. "L'apprentissage" du premier contrat est un atout pour franchir avec lucidité et efficacité la prochaine étape du développement urbain de SAINT-DENIS.